

## COMMUNIQUE LNR – GROUPE CANAL +

**PARIS, LE 2 JUIN 2020**

La Ligue Nationale de Rugby et le Groupe CANAL+ se félicitent d’avoir trouvé un accord partenarial portant sur le règlement relatif aux Championnats de Top 14 et de PRO D2 de la saison en cours, suite à l’arrêt des compétitions lié à la crise sanitaire.

Les deux partenaires ont pris acte de la fin de la saison 2019/2020 et sont convenus du versement d’une somme forfaitaire et définitive par le Groupe CANAL+ pour cette saison 2019/2020 avec des contreparties concédées par la LNR à ce dernier sur la durée du contrat.

Cet accord, bénéfique pour les deux parties, permet au Rugby professionnel français de neutraliser sur cette saison les conséquences de la crise sanitaire sur les droits TV versés par le Groupe CANAL+ et à ce dernier d’améliorer sur la durée de ses accords avec la Ligue Nationale de Rugby les termes de son partenariat historique avec celle-ci.

### CONTACTS PRESSE

LNR :

- Thibault Brugeron – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51

GROUPE CANAL + :

- Emilie Pietrini - emilie.pietrini@canal-plus.com - 01 71 35 05 50
- Olivia Abehassera - olivia.abehassera@canal-plus.com - 01 71 35 19 66